

PROCES VERBAL DE CONSTATATIONS

du VINGT ET UN AVRIL 2023

DEMANDEUR :

GPSEO

Immeuble Autoneum
Rue des Chevries

78410 AUBERGENVILLE

SCP DHOQUOIS - LANGLOIS
Commissaires de justice associés
6, RUE DE CHAMPAGNE
78200 MANTES LA JOLIE
Tél. : 01.30.94.83.90
Fax. : 01.30.33.32.26
WEB : www.dl.huissiers-mantes.com
dl.huissiers@gmail.com
CDC 40031 00001 0000121134S 18

dossier n°C023723



PROCES VERBAL DE CONSTAT

L'AN DEUX MILLE VINGT TROIS ET LE VINGT ET UN AVRIL

Références à Rappeler :

EL

C023723

A LA DEMANDE DE :

La Communauté Urbaine Grand Paris Seine & Oise,
Ayant pour siège l'Immeuble Autoneum - rue des Chevries, 78410 AUBERGENVILLE,
Prise en la personne de son représentant légal,
Elisant domicile en notre Etude.

Laquelle m'a exposé :

Par l'intermédiaire de Monsieur Njaka RANAIVOARIMANANA, chef de projet foncier,

- Qu'elle va procéder à la vente de l'ancien centre de loisir de Rolleboise (78), sis chemin du bois Prévost à Freneuse (78),
- Que le domaine est constitué : d'une maison de gardien, d'une salle de réunion ou de réception, et d'un espace boisé sur les parcelles cadastrées section E n°191, n°189, n°190, n°219, n°663,
- Que cet ensemble immobilier est inoccupé, fermé, et n'accueille plus de public,
- Qu'une délibération autorisant le déclassement de ce bien doit intervenir,
- Qu'elle me demande donc d'en constater la désaffectation, afin de préserver ses droits,

Déférant à cette réquisition,

J'ai Eric LANGLOIS, Commissaire de justice associé, membre de la SCP Mélanie DHOQUOIS et Eric LANGLOIS, titulaire d'un office de Commissaire de justice, demeurant à MANTES LA JOLIE (YVELINES), 6 rue de Champagne,

- Me suis transporté ce jour à Freneuse (78), chemin du bois Prévost, dans l'ancien centre de loisir,

Où étant, en présence de :

- Monsieur Christophe BONTE, représentant GPSO, ainsi déclaré,

J'ai fait les constatations suivantes :

CONSTATATIONS :

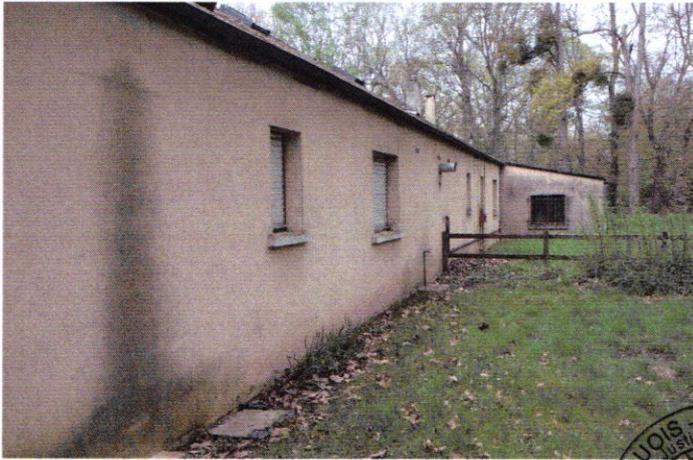
LA DESAFECTATION DE L'IMMEUBLE :

- Le centre de loisir est fermé au public. L'ensemble de ses accès sont fermés à clef,
- L'accès du public n'y est plus possible,

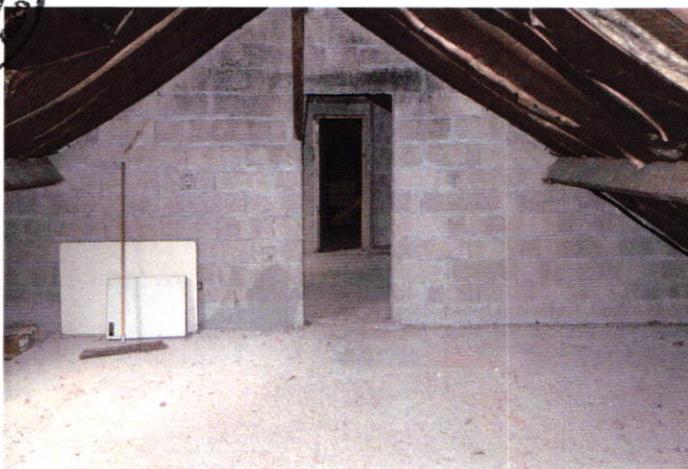


- Monsieur Christophe BONTE, disposant des clefs du centre, procède à son ouverture.
Aucune présence ou activité n'est visible sur le site, et les espaces extérieurs sont vides, abandonnés,





- Je me rends dans le bâtiment, et je relève que celui-ci est inoccupé, comme la maison,
- ***Ce bien immeuble n'est manifestement plus affecté à un service public, ou à l'usage du public,***



Telles sont mes constatations, et de tout ce que dessus, j'ai rédigé le présent acte sur quatre feuilles en deux originaux, le premier sera conservé au rang des minutes de mon Etude, le second sera remis entre les mains de la requérante afin de valoir et servir ce que de droit.

Coût :

COUT DE L'ACTE :

Sur l'original

Eric LANGLOIS
Commissaire de Justice associé

